

Amendements Constitutionnels

Proposés et qui seront soumis aux électeurs à l'Election Générale d'Etat, le 21 avril 1908.

LOI No 10

Bill de Sénat No 5 - Par M. Bailey.

RESOLUTION CONJOINTE

Propose un amendement à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, défendant qu'il soit fait des affaires dans cet Etat par aucune corporation étrangère...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'amendement suivant à la constitution de l'Etat de la Louisiane soit soumis aux électeurs...

Toute corporation étrangère, fédérale ou non-résidente fonctionnant, conduisant ou faisant des affaires dans cet Etat qui institue un procès quelconque ou une action en droit ou en équité contre l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'amendement suivant à la constitution de l'Etat de la Louisiane soit soumis aux électeurs...

Toute corporation étrangère, fédérale ou non-résidente fonctionnant, conduisant ou faisant des affaires dans cet Etat qui institue un procès quelconque ou une action en droit ou en équité contre l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'amendement suivant à la constitution de l'Etat de la Louisiane soit soumis aux électeurs...

Toute corporation étrangère, fédérale ou non-résidente fonctionnant, conduisant ou faisant des affaires dans cet Etat qui institue un procès quelconque ou une action en droit ou en équité contre l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est, en outre, résolu, etc., que l'amendement qui précède à la constitution de l'Etat de la Louisiane sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'élection générale qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908...

Pourra que les honoraires maintenant ou qui pourront être à l'avenir fixés par la loi que le Secrétaire devra demander, soient collectés et payés par lui mensuellement au Trésorier d'Etat...

Section 1. Il est, en outre, résolu, etc., que l'amendement qui précède à la constitution de l'Etat de la Louisiane sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'élection générale qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908...

Pourra que les honoraires maintenant ou qui pourront être à l'avenir fixés par la loi que le Secrétaire devra demander, soient collectés et payés par lui mensuellement au Trésorier d'Etat...

Section 1. Il est, en outre, résolu, etc., que l'amendement qui précède à la constitution de l'Etat de la Louisiane sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'élection générale qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908...

Pourra que les honoraires maintenant ou qui pourront être à l'avenir fixés par la loi que le Secrétaire devra demander, soient collectés et payés par lui mensuellement au Trésorier d'Etat...

Section 1. Il est, en outre, résolu, etc., que l'amendement qui précède à la constitution de l'Etat de la Louisiane sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'élection générale qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908...

Pourra que les honoraires maintenant ou qui pourront être à l'avenir fixés par la loi que le Secrétaire devra demander, soient collectés et payés par lui mensuellement au Trésorier d'Etat...

Section 1. Il est, en outre, résolu, etc., que l'amendement qui précède à la constitution de l'Etat de la Louisiane sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'élection générale qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908...

Pourra que les honoraires maintenant ou qui pourront être à l'avenir fixés par la loi que le Secrétaire devra demander, soient collectés et payés par lui mensuellement au Trésorier d'Etat...

NEWTON C. BLANCHARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 15

Bill de Sénat No 2 - Par M. Millsaps.

RESOLUTION CONJOINTE

Propose un amendement à l'Article 288 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane relatif aux Chemins de fer, Express, Téléphone, Télégraphe, Navires et Commission de Chars-dortoirs.

Section 1. Il est, résolu, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'amendement suivant à l'Article 288 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane soit soumis aux électeurs...

Section 1. Il est, en outre, résolu, etc., que l'amendement qui précède à l'Article 288 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'élection générale qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908.

J. Y. SANDERS, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat. J. W. HYAMS, Orateur de la Chambre des Représentants.

Approuvée le 27 novembre 1907. NEWTON C. BLANCHARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Copie exacte: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 14. Bill de Sénat No 9 - Par M. Favrot. Substitut par le Comité Judiciaire du Sénat pour le bill du Sénat No 1.

RESOLUTION CONJOINTE. Propose un amendement à l'Article 286 de la constitution de l'Etat de la Louisiane.

Section 1. Il est résolu, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'amendement suivant à l'Article 286 de la constitution de l'Etat de la Louisiane soit soumis aux électeurs...

Section 1. Il est, en outre, résolu, etc., que l'amendement qui précède à l'Article 286 de la constitution de l'Etat de la Louisiane sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'élection générale qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908.

J. Y. SANDERS, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat. J. W. HYAMS, Orateur de la Chambre des Représentants.

Approuvée le 25 novembre 1907. NEWTON C. BLANCHARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 12. Bill de Sénat No 6 - Par M. Voeltje.

RESOLUTION CONJOINTE. Propose un amendement aux articles 81 et 82 de la constitution de l'Etat de la Louisiane relativement à la Station des saires de l'Auditeur des Comptes Publics, du Trésorier et du Secrétaire d'Etat, et ordonne que tous les honoraires reçus par le Secrétaire d'Etat en vertu de la loi existante ou des lois qui pourront être adoptées, soient versés dans le Trésor de l'Etat.

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'amendement suivant à l'Article 81 et 82 de la constitution de l'Etat de la Louisiane, soient amendés dans le langage suivant:

Article 81. L'Auditeur des Comptes Publics recevra un salaire de Deux Mille Cinq Cents dollars par an; le Trésorier recevra un salaire de Deux Mille dollars par an; le Secrétaire d'Etat recevra un salaire de Cinq Mille dollars par an. Chacun de ces officiers sera payé mensuellement, et aucune compensation ne leur sera allouée;

Section 1. Il est, en outre, résolu, etc., que l'amendement qui précède à l'Article 81 et 82 de la constitution de l'Etat de la Louisiane sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'élection générale qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908.

J. Y. SANDERS, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat. J. W. HYAMS, Orateur de la Chambre des Représentants. Approuvée le 28 novembre 1907.

NEWTON C. BLANCHARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 15

Bill de Sénat No 2 - Par M. Millsaps.

RESOLUTION CONJOINTE

Propose un amendement à l'Article 288 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane relatif aux Chemins de fer, Express, Téléphone, Télégraphe, Navires et Commission de Chars-dortoirs.

Section 1. Il est, résolu, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'amendement suivant à l'Article 288 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane soit soumis aux électeurs...

Section 1. Il est, en outre, résolu, etc., que l'amendement qui précède à l'Article 288 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'élection générale qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908.

J. Y. SANDERS, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat. J. W. HYAMS, Orateur de la Chambre des Représentants.

Approuvée le 27 novembre 1907. NEWTON C. BLANCHARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Copie exacte: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 14. Bill de Sénat No 9 - Par M. Favrot. Substitut par le Comité Judiciaire du Sénat pour le bill du Sénat No 1.

RESOLUTION CONJOINTE. Propose un amendement à l'Article 286 de la constitution de l'Etat de la Louisiane.

Section 1. Il est résolu, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'amendement suivant à l'Article 286 de la constitution de l'Etat de la Louisiane soit soumis aux électeurs...

Section 1. Il est, en outre, résolu, etc., que l'amendement qui précède à l'Article 286 de la constitution de l'Etat de la Louisiane sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'élection générale qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908.

J. Y. SANDERS, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat. J. W. HYAMS, Orateur de la Chambre des Représentants.

Approuvée le 25 novembre 1907. NEWTON C. BLANCHARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 12. Bill de Sénat No 6 - Par M. Voeltje.

RESOLUTION CONJOINTE. Propose un amendement aux articles 81 et 82 de la constitution de l'Etat de la Louisiane relativement à la Station des saires de l'Auditeur des Comptes Publics, du Trésorier et du Secrétaire d'Etat, et ordonne que tous les honoraires reçus par le Secrétaire d'Etat en vertu de la loi existante ou des lois qui pourront être adoptées, soient versés dans le Trésor de l'Etat.

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'amendement suivant à l'Article 81 et 82 de la constitution de l'Etat de la Louisiane, soient amendés dans le langage suivant:

Article 81. L'Auditeur des Comptes Publics recevra un salaire de Deux Mille Cinq Cents dollars par an; le Trésorier recevra un salaire de Deux Mille dollars par an; le Secrétaire d'Etat recevra un salaire de Cinq Mille dollars par an. Chacun de ces officiers sera payé mensuellement, et aucune compensation ne leur sera allouée;

Section 1. Il est, en outre, résolu, etc., que l'amendement qui précède à l'Article 81 et 82 de la constitution de l'Etat de la Louisiane sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'élection générale qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908.

J. Y. SANDERS, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat. J. W. HYAMS, Orateur de la Chambre des Représentants. Approuvée le 28 novembre 1907.

VENTES A L'ENCOAN W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Marie Bajac - No 45,068. Cour Civile de District, Division A. Meubles Antiques et Modernes, Bijouteries, etc.

VENTE D'UN ORDRE DE HON. T. C. W.

Le 20 février 1908 et à moi adressé, dans l'admirable et superbe et numéroté le procès-verbal de l'acte.

Vendredi 6 Mars, à 11 heures a. m. Au No 612 rue Carondelet.

Un lot de meubles et effets mobiliers, consistant de meubles anciens et modernes, etc. le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions - Comptant. W. R. METZLER, Notaire. Wagonpack, Foster et Denechand, avocats. 25 av - 12 - mars 1908.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE D'UN ORDRE DE HON. T. C. W. de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse de St. Louis, Division C. Agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A. et maintenant agissant en vertu de l'acte du 5 octobre 1904, dans l'affaire de la succession de Jacob Brown et femme No 25,459 et d'un ordre d'empêchement de jugement in et rendu au Cour-courte le 17 avril 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, le 10 mars 1908 à midi.

Le 10 mars 1908, le 10 mars 1908 à midi, à la Cour des Procédures, No 211, rue Bourbon, la propriété foncière ci-après décrite a été vendue.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 17, situé au District de St. Louis, de ceinture dans l'île bornée par les rues Water, Walnut, Magnolia et Audubon, mesurant 80 pieds de face à la rue Water sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions - Comptant, l'acte de vente pardevant F. Opton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Notaires. 18 av - 18 23 - mars 1908.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTES PAR LE SHERIFF. Les baux et autres qui s'y trouvent portant les numéros municipaux suivants, à savoir:

Première baux: Nos 522 et 636 rue Félicité (en chemin) et No 1732 rue St Thomas (propriété d'accolaire).

Deuxième baux: Nos 612 et 618 rue Félicité (en chemin).

Troisième baux: No 627 rue Cléante.

Et quatrième baux: No 629 rue Félicité (en chemin).

Robert K. Craig Jr, val les mineurs Catherine. Louise Augustine et Pauline Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS

Le 19 mars 1908, l'acte de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Jacob Brown et femme No 25,459 et d'un ordre d'empêchement de jugement in et rendu au Cour-courte le 17 avril 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, le 10 mars 1908 à midi.

Le 10 mars 1908, le 10 mars 1908 à midi, à la Cour des Procédures, No 211, rue Bourbon, la propriété foncière ci-après décrite a été vendue.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 17, situé au District de St. Louis, de ceinture dans l'île bornée par les rues Water, Walnut, Magnolia et Audubon, mesurant 80 pieds de face à la rue Water sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions - Comptant, l'acte de vente pardevant F. Opton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Notaires. 18 av - 18 23 - mars 1908.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTES PAR LE SHERIFF. Les baux et autres qui s'y trouvent portant les numéros municipaux suivants, à savoir:

Première baux: Nos 522 et 636 rue Félicité (en chemin) et No 1732 rue St Thomas (propriété d'accolaire).

Deuxième baux: Nos 612 et 618 rue Félicité (en chemin).

Troisième baux: No 627 rue Cléante.

Et quatrième baux: No 629 rue Félicité (en chemin).

Robert K. Craig Jr, val les mineurs Catherine. Louise Augustine et Pauline Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS

Le 19 mars 1908, l'acte de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Jacob Brown et femme No 25,459 et d'un ordre d'empêchement de jugement in et rendu au Cour-courte le 17 avril 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, le 10 mars 1908 à midi.

Le 10 mars 1908, le 10 mars 1908 à midi, à la Cour des Procédures, No 211, rue Bourbon, la propriété foncière ci-après décrite a été vendue.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 17, situé au District de St. Louis, de ceinture dans l'île bornée par les rues Water, Walnut, Magnolia et Audubon, mesurant 80 pieds de face à la rue Water sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions - Comptant, l'acte de vente pardevant F. Opton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Notaires. 18 av - 18 23 - mars 1908.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. Les baux et autres qui s'y trouvent portant les numéros municipaux suivants, à savoir:

Première baux: Nos 522 et 636 rue Félicité (en chemin) et No 1732 rue St Thomas (propriété d'accolaire).

Deuxième baux: Nos 612 et 618 rue Félicité (en chemin).

Troisième baux: No 627 rue Cléante.

Et quatrième baux: No 629 rue Félicité (en chemin).

Robert K. Craig Jr, val les mineurs Catherine. Louise Augustine et Pauline Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS

Le 19 mars 1908, l'acte de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Jacob Brown et femme No 25,459 et d'un ordre d'empêchement de jugement in et rendu au Cour-courte le 17 avril 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, le 10 mars 1908 à midi.

Le 10 mars 1908, le 10 mars 1908 à midi, à la Cour des Procédures, No 211, rue Bourbon, la propriété foncière ci-après décrite a été vendue.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 17, situé au District de St. Louis, de ceinture dans l'île bornée par les rues Water, Walnut, Magnolia et Audubon, mesurant 80 pieds de face à la rue Water sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions - Comptant, l'acte de vente pardevant F. Opton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Notaires. 18 av - 18 23 - mars 1908.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. Les baux et autres qui s'y trouvent portant les numéros municipaux suivants, à savoir:

Première baux: Nos 522 et 636 rue Félicité (en chemin) et No 1732 rue St Thomas (propriété d'accolaire).

Deuxième baux: Nos 612 et 618 rue Félicité (en chemin).

Troisième baux: No 627 rue Cléante.

Et quatrième baux: No 629 rue Félicité (en chemin).

Robert K. Craig Jr, val les mineurs Catherine. Louise Augustine et Pauline Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS

Le 19 mars 1908, l'acte de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Jacob Brown et femme No 25,459 et d'un ordre d'empêchement de jugement in et rendu au Cour-courte le 17 avril 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, le 10 mars 1908 à midi.

Le 10 mars 1908, le 10 mars 1908 à midi, à la Cour des Procédures, No 211, rue Bourbon, la propriété foncière ci-après décrite a été vendue.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 17, situé au District de St. Louis, de ceinture dans l'île bornée par les rues Water, Walnut, Magnolia et Audubon, mesurant 80 pieds de face à la rue Water sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions - Comptant, l'acte de vente pardevant F. Opton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Notaires. 18 av - 18 23 - mars 1908.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. Les baux et autres qui s'y trouvent portant les numéros municipaux suivants, à savoir:

Première baux: Nos 522 et 636 rue Félicité (en chemin) et No 1732 rue St Thomas (propriété d'accolaire).

Deuxième baux: Nos 612 et 618 rue Félicité (en chemin).

Troisième baux: No 627 rue Cléante.

Et quatrième baux: No 629 rue Félicité (en chemin).

Robert K. Craig Jr, val les mineurs Catherine. Louise Augustine et Pauline Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS

Le 19 mars 1908, l'acte de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Jacob Brown et femme No 25,459 et d'un ordre d'empêchement de jugement in et rendu au Cour-courte le 17 avril 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, le 10 mars 1908 à midi.

Le 10 mars 1908, le 10 mars 1908 à midi, à la Cour des Procédures, No 211, rue Bourbon, la propriété foncière ci-après décrite a été vendue.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 17, situé au District de St. Louis, de ceinture dans l'île bornée par les rues Water, Walnut, Magnolia et Audubon, mesurant 80 pieds de face à la rue Water sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions - Comptant, l'acte de vente pardevant F. Opton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Notaires. 18 av - 18 23 - mars 1908.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. Les baux et autres qui s'y trouvent portant les numéros municipaux suivants, à savoir:

Première baux: Nos 522 et 636 rue Félicité (en chemin) et No 1732 rue St Thomas (propriété d'accolaire).

Deuxième baux: Nos 612 et 618 rue Félicité (en chemin).

Troisième baux: No 627 rue Cléante.

Et quatrième baux: No 629 rue Félicité (en chemin).

Robert K. Craig Jr, val les mineurs Catherine. Louise Augustine et Pauline Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS

Le 19 mars 1908, l'acte de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Jacob Brown et femme No 25,459 et d'un ordre d'empêchement de jugement in et rendu au Cour-courte le 17 avril 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, le 10 mars 1908 à midi.

Le 10 mars 1908, le 10 mars 1908 à midi, à la Cour des Procédures, No 211, rue Bourbon, la propriété foncière ci-après décrite a été vendue.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 17, situé au District de St. Louis, de ceinture dans l'île bornée par les rues Water, Walnut, Magnolia et Audubon, mesurant 80 pieds de face à la rue Water sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions - Comptant, l'acte de vente pardevant F. Opton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Notaires. 18 av - 18 23 - mars 1908.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE,

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

\$12 - - Un An | \$6 - - 6 Mois | \$3 - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

\$15.15 - - Un An | \$7.55 - - 6 Mois | \$3.75 - - 3 Mois.